

BORDEREAU D'ENVOI DE CHÈQUE

Chère Monsieur

/ Monsieur

En effet suites aux attentats qu'a connus l'Europe , lors du contrôle des documents soumis à **MONDIAL RELAY express** , il ressort que le transfert du chèque de banque (**UBS**) : INTSQ29798.-434344 n'est pas conforme aux normes de la zone UE dans le cadre des achat-vente. Le plafond de paiement en espèces ou par chèque pour les personnes physiques ou morales a été abaissé à CHF 500. Tout dépôt ou retrait de plus CHF500 minimum fera désormais l'objet d'un signalement automatique de la banque du titulaire du compte. Toutes transactions excédant CHF 500 impose au le bénéficiaire à s'acquitter du paiement de la taxe **ad valorem**.

Le transfert étant déjà en cours nous vous faisons parvenir cet avis afin de vous informer que l'expéditeur et le bénéficiaire devront de payer ladite taxe avant le LUNDI 27/02/2017 à 16h 00 minutes.

Faute de quoi, le chèque ne sera pas livré dans les délais a domicile .

_____ : la somme de CHF 75 en (01) coupon PAYSAFECARD de CHF 75 et une copie de votre Carte National d'Identité

_____ : la somme de CHF 75 en (01) coupon PAYSAFECARD de CHF 75 et une copie de votre Carte National d'Identité

PS: Cette somme que vous versez à la commission vous sera restituée une fois que nos services nous auront confirmé la véracité du transfert selon les réglementations en vigueur.

L'equipe MONDIAL RELAY

Transfert du chèque en cours

© 2016 Mondial Relay. Tous droits réservés.

Mondial Relay est une marque déposée de CYTALK SWITZERLAND S.A. Enregistré en Suisse sous le Numéro fédéral CH-660.0.183.985-7.
Adresse légale: 7 Place du Rondeau, 1227 Carouge - Genève - Suisse.

2016 © Mondial Relay® Tous droits réservés.



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel
antivirus Avast.
www.avast.com